BROCANTE DE CHAUMONTEL
Dimanche 7 Juin 2015
Réservation jusqu'au 1er juin

NOM : ……

Prénom : ……

Adresse : ……..

Code Postal : ……**Ville :** ……..

Tel : ……

Email : ……@.....

<u>Particulier</u> : 7€ le mètre linéaire, 2 mètres linéaires minimum

Nombre de mètres …….. X 7€ = ……**€**

<u>Professionnel</u> : 12€ le mètre linéaire, 2 mètres linéaires minimum

Nombre de mètres …….. X 12€ = ……**€**

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de : CHAUMONTEL en FETE
Les réservations non accompagnées de règlement ne seront pas prises en compte

Si vous avez une préférence pour votre emplacement, merci de le préciser :
……
……

<u>Vous êtes un particulier :</u>

- Joindre la photocopie de votre carte d'identité
- Fournir la liste détaillée des objets à vendre (le mot « divers » n'est pas réglementaire)

Vous déclarez avoir pris connaissance :

De la réglementation : « Les particuliers non inscrits au registre de commerce sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus ».

De l'arrêté municipal et du règlement de la brocante déchargeant par la même les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles et administratives quand à leur participation.
Vous vous engagez à ne pas enfreindre les interdictions et ne pas céder cette autorisation consentie à titre personnel et individuel.

<u>Vous êtes un professionnel :</u>

- Joindre le numéro du Registre de Commerce
- La photocopie du KBIS

Vous déclarez avoir pris connaissance de l'arrêté municipal et du règlement de la brocante déchargeant par la même les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles et administratives quand à leur participation.
Vous vous engagez à ne pas enfreindre les interdictions et ne pas céder cette autorisation consentie à titre personnel et individuel.

IPNS

REGLEMENT DE LA BROCANTE

- Remplir le bulletin de réservation auprès des organisateurs :
  Chaumontel en Fête
  Mairie de Chaumontel
  20 Rue André Vassord
  95270 Chaumontel
  Tel : 07 83 73 72 14
- Prendre connaissance des arrêtés municipaux
- Respecter le stationnement de votre véhicule

Stationnement des véhicules interdit sur le site de la brocante

- Ne vendre que des objets usagés vous appartenant
- Ne pas avoir acheté les objets pour la revente, ce serait faire un acte de commerce
- Ne pas vendre de nourriture, de boissons, de marchandises neuves, d'animaux, d'armes prohibées, de pièces détachées de véhicules récents
- Ne pas organiser des jeux de toutes sortes
- Indiquer le prix sur chaque objet à vendre
- Pour votre sécurité, se soumettre aux contrôles de la Gendarmerie pendant la brocante

Accueil et accès à la brocante de 5H00 à 8H00 par la rue André Vassord

Aucun véhicule sur le site de la brocante entre 8H30 et 18H00

Aucun départ à véhicule avant 18 H 00

Le non respect du règlement peut entrainer l'expulsion de l'exposant

L'association « Chaumontel en fête » vous souhaite une bonne brocante

---

Signature obligatoire précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Les bons de réservation non signés ne seront pas enregistrés

IPNS